



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**DES RÉSOLUTIONS 2018-258, 2018-259 et 2018-260
ET
DU RÈGLEMENT 1200-2012-PU-8**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 16 juillet 2018, adoptait les résolutions suivantes et le règlement 1200-2012-PU-8:

RÉSOLUTION 2018-258 concernant une demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 279, boulevard de Sainte-Adèle;

RÉSOLUTION 2018-259 concernant une demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 1367, boulevard de Sainte-Adèle;

RÉSOLUTION 2018-260 concernant une demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 3094, rue Charrette;

RÈGLEMENT 1200-2012-PU-8 amendant le *Règlement du plan d'urbanisme 1200-2012-PU* afin de rendre compatibles certains usages commerciaux dans l'affectation résidentielle de moyenne à forte densité.

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré le certificat de conformité en date du 21 août 2018 pour ces résolutions et ce règlement.

Les résolutions et le règlement sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 26 septembre 2018.

Le greffier adjoint,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA